

Madame de MAINTENON

# LES PETITS LIVRES SECRETS

Suivi de divers textes copiés

Introduction et édition critique par Lars Cyril NØRGAARD



PARIS  
HONORÉ CHAMPION ÉDITEUR  
2023

[www.honorechampion.com](http://www.honorechampion.com)

## «MES PETITS LIVRES SECRETS»

Le 1<sup>er</sup> septembre 1715, vers 8 heures du matin, Louis XIV s'éteignit à Versailles et, quelques jours plus tard, Françoise d'Aubigné, marquise de Maintenon (1635-1719) se retira dans la maison royale de Saint-Louis à Saint-Cyr. Derrière les murs de cette communauté, l'épouse secrète du roi vécut une vie à l'écart de la cour jusqu'à sa propre disparition en avril 1719. Près de dix ans avant sa mort, cependant, alors que la marquise était encore installée à la cour, elle avait ajouté un codicille à son testament :

Je désire que tous mes petits livres secrets soient mis entre les mains de ma S[œur] du Pérou, et je prie M[onsieur] l'Évêque de Chartres de lui permettre de les garder toute sa vie. Il y verra les instructions de son prédécesseur<sup>1</sup>.

Ce codicille date probablement du 14 décembre 1709. La bénéficiaire de la libéralité était Catherine Travers du Pérou (1666-1748), dame de Saint-Louis et, en 1709, supérieure de la maison royale. Durant l'hiver 1709, Madame du Pérou était d'ailleurs la supérieure de la communauté. La maison de Saint-Cyr étant située dans le diocèse de Chartres, l'approbation de l'évêque du lieu était requise pour tous les livres qui entraient dans la communauté. C'est pourquoi la testatrice prie l'évêque de Chartres d'autoriser Madame du Pérou à les conserver. À l'époque, ce siège épiscopal était occupé par un jeune évêque, Charles-François des Monstiers de Mérinville (1682-1746). Le codicille porte sur des «petits livres secrets», c'est-à-dire sur une série de livres manuscrits de petit format qui étaient en la possession de Madame de Maintenon, et il nous semble que le don avait une double nature : il était à la fois personnel et communautaire. Madame de Maintenon voulut certes transférer la possession des petits livres à une personne en particulier dans la

---

<sup>1</sup> Pièce reproduite par Marcel Langlois, *Fénelon – Pages nouvelles pour servir à l'étude des origines du quietisme avant 1694*, Paris, Desclée de Brouwer & C<sup>ie</sup>, «Bibliothèque d'histoire, Textes», 1934, p. 114-115 ; voir aussi Marie Jeanne d'Aumale, *Mémoire sur Madame de Maintenon à Madame de Glapion*, BmV Ms. F 729, 18.

communauté, mais son dessein fut aussi que ces petits livres soient conservés à Saint-Cyr. Le codicille de décembre 1709 soulève plusieurs questions : on peut se demander pourquoi Madame de Maintenon a pris cette disposition presque dix ans avant sa mort, comme si, en 1709, ces petits livres avaient perdu pour elle leur valeur personnelle.

Il semble probable que les petits livres sont arrivés à Saint-Cyr en 1715, lorsque la fondatrice de l'établissement s'y installa. On peut supposer que Madame du Pérou entra en possession des livres à la mort de Madame de Maintenon, survenue en avril 1719, et qu'elle les conserva jusqu'à sa propre disparition, le lundi 15 juillet 1748. Quelques années plus tard, une autre dame de Saint-Louis, Madeleine Charlotte Bouvet de Louvigny (1703-1765), confirma dans une lettre datée du 31 mars 1755 que les petits livres se trouvaient à la bibliothèque de Saint-Cyr. On pourrait donc en déduire que Madame du Pérou avait fait don de ces livres à la communauté. Quoi qu'il en soit ils restèrent dans ses murs jusqu'au décret de la Convention nationale des 16-18 mars 1793 qui supprima la maison de Saint-Louis<sup>2</sup>. Les propriétés de Saint-Cyr avaient été vendues comme biens nationaux dès le 4 février 1791. Par la suite, à un moment qu'il n'est pas possible de déterminer avec exactitude, une partie des livres fut envoyée à Paris et vendue aux enchères : on ne sait malheureusement rien de leurs acquéreurs. Après le Concordat de 1801, des manuscrits relatifs à Saint-Cyr parvinrent au Grand Séminaire de Versailles, qui avait été fondé en 1807. Un siècle plus tard, ce séminaire ayant dû déménager à la suite de la loi de Séparation de 1905, un nouveau déplacement des manuscrits eut lieu : celui-ci se révéla difficile et provoqua un vif débat jusqu'à ce que, en 1909, il fut enfin décidé que cinq mille volumes relatifs à Saint-Cyr seraient versés à la Bibliothèque municipale de Versailles. Parmi ceux-ci se trouvaient les sept petits livres de Madame de Maintenon (BmV P Ms. P 36-42) qui vont nous occuper ci-après.

Les sept petits livres (130 x 95 mm) possèdent encore leurs reliures originales et, sur le dos de six d'entre elles, on trouve une indication de mois : janvier (BmV Ms. P 36), février (BmV Ms. P 37), mars (BmV Ms. P 38), une autre fois mars (BmV Ms. P 39), août (BmV Ms. P 40) et novembre (BmV Ms. P 41). La couverture du dernier petit livre (BmV Ms. P 42) porte l'inscription « Noël ». En un mot, chacun des sept livres

---

<sup>2</sup> Voir Élisabeth Maisonnier, « Les "Petits livres secrets" de Mme de Maintenon. Huit manuscrits de la bibliothèque municipale de Versailles. » *Versalia. Revue de la Société des Amis de Versailles*, n° 16, 2013, p. 117-128.

contient les fragments<sup>3</sup> relatifs à un mois en particulier ; et dans chacun des livres, ces fragments sont classés par ordre chronologique, du plus ancien au plus récent. Par conséquent les fragments concernant une même année se trouvent dans plusieurs livres.

La grande majorité des fragments écrits de la main de Madame de Maintenon peut être attribuée à l'évêque de Chartres, Paul Godet des Marais (1648-1709), son directeur spirituel. Les sept manuscrits sont donc intrinsèquement liés à la correspondance spirituelle que Madame de Maintenon a entretenue avec lui d'août 1689 à septembre 1709. Au début de notre propos, nous nous sommes demandé pourquoi Madame de Maintenon avait, en décembre 1709, décidé de faire donation des petits livres à Madame Du Pérou, supérieure de Saint-Cyr. Une observation toute simple suggère une réponse. Madame de Maintenon a pris cette disposition après la mort de son directeur spirituel, le 26 septembre 1709. Il est possible que, pour elle, l'utilité des livres ait expiré avec le dernier souffle de son directeur spirituel. Ainsi, la présente édition nous offre un aperçu unique de la direction de l'âme de Madame de Maintenon. Ce lien étroit avec le directeur Godet des Marais peut aussi expliquer un autre trait caractéristique des petits livres : l'existence de deux volumes qui contiennent deux cent quarante-huit feuillets blancs. Dans ces livres-là, les derniers fragments datent du 26 mars 1709 (BmV Ms. P 39, 23-27) et du 12 août 1709 (BmV Ms. P 40, 75-79). C'est après ces dates que viennent les longues séquences de feuillets vierges : ils étaient destinés à recueillir des copies de lettres à venir du guide spirituel ; mais Godet des Marais étant mort en septembre 1709, Madame de Maintenon ne reçut de lettres de lui ni en mars 1710 ni en août 1710.

## DES ACTES D'ÉCRITURE

Le lien étroit entre les petits livres et la direction spirituelle a aussi été perçu par les contemporains de Madame de Maintenon. Marie Jeanne d'Aumale (1683-1756), sa secrétaire, nous apprend que :

Elle [Madame de Maintenon] prit Monsieur Godet des Marais, Évêque de Chartres, pour son directeur, à peu près dans le commencement de l'établissement de Saint-Cyr ; elle avait en lui une confiance parfaite. Sa coutume était d'écrire tous les soirs sa journée et, à la fin du mois, elle lui

---

<sup>3</sup> Nous appelons « fragments » les passages copiés par Madame de Maintenon dans ses petits livres à partir de textes originaux qu'elle avait reçus ou qu'elle avait eus entre les mains d'une autre manière.

envoyait; ne pouvant le voir souvent, elle recueillait exactement tout ce qu'il lui mandait et a tout écrit sur de petits livres qu'elle fit relier exprès pour cela et qu'elle a laissés à Madame du Pérou, ancienne supérieure de Saint-Cyr<sup>4</sup>.

Dans ce passage, Mademoiselle d'Aumale décrit deux actes d'écriture. D'abord, elle rappelle que Madame de Maintenon écrivait tous les soirs ce qui s'était passé dans sa journée. Ces pièces d'écriture autobiographique étaient ensuite compilées et, tous les mois, adressées à son directeur spirituel. Et celui-ci, en effet, mentionne souvent ces « redditions de compte » dans ses lettres spirituelles : Godet des Marais tente de répondre aux questions spécifiques que Madame de Maintenon lui soumet dans ses comptes rendus mensuels. Après septembre 1709, Madame de Maintenon avait tenu à ce qu'il ne restât aucune trace de ce mode d'écriture personnel<sup>5</sup>. En outre, Godet des Marais avait assuré souvent qu'il brûlait les redditions reçues : « J'ai lu, Madame, votre reddition et je l'ai brûlée<sup>6</sup>. » Malgré cet impératif de « lire et détruire », les lettres spirituelles de Godet des Marais reproduisent parfois des phrases qui proviennent des redditions de comptes : « J'ai passé une mauvaise journée accablée d'importunités et encore plus de mon impatience, etc. » ou « Je crois pouvoir vous dire que je n'ai jamais été plus occupée de Dieu que je le suis, je songe toujours à ne le point offenser et je n'en suis pas plus contrainte. » De plus, on rencontre des textes plus longs dans les petits livres : ils sont faits d'un nombre variable de « motifs » et s'achèvent par une section à part, intitulée « pratique », « pratiques » ou « pratique de vertu ». Comme un passage entre le texte et le hors-texte, les termes « motifs » et « pratique » constituent une forme de transtextualité qui, sous la direction spirituelle de Godet des Marais, fait partie intégrante des instructions mensuelles ; l'instruction répond directement aux redditions de comptes en prescrivant des réflexions et des actions concrètes.

Mademoiselle d'Aumale décrit aussi un deuxième acte d'écriture : elle rappelle que Madame de Maintenon copiait les lettres qu'elle recevait de Godet des Marais ; et ces copies d'originaux étaient à leur tour compilées « sur de petits livres ». Selon la secrétaire, l'acte de copier les originaux permettait à la dirigée de s'approprier intimement les avis de son directeur. Le couple directeur / dirigée avait rarement l'occasion de

<sup>4</sup> Marie Jeanne d'Aumale, *Mémoires sur Madame de Maintenon*, BmV Ms. F 725, 30.

<sup>5</sup> Voir la lettre de Mérinville à Madame de Maintenon, le 27 septembre 1709, *Correspondance*, t. 9 (2016), p. 722.

<sup>6</sup> BmV Ms. P 36, 38.

converser de vive voix et ces petits livres servaient d'aide-mémoire à Madame de Maintenon : ils fixaient par écrit ce que Godet des Marais lui avait communiqué et, ainsi, permettaient à Madame de Maintenon de revisiter l'avis de son directeur. À première vue, cet acte d'écriture semble facile à comprendre : les petits livres, outrepassant les limites imposées à la mémoire humaine, élargissent les capacités naturelles de l'esprit ; et, en tant que support, l'écriture fait porter la parole du directeur bien au-delà des circonstances spécifiques où elle a originellement résonné. Cependant, cette réécriture soulève de nouvelles questions : pourquoi Madame de Maintenon ne s'est-elle pas contentée de seulement compiler les lettres et les textes originaux ; pourquoi a-t-elle tenu à en transposer le contenu sur un petit nombre de pages, pour ensuite, à ce qu'il semble, se débarrasser des originaux ? comment pouvons-nous apprécier le profit spirituel que Madame de Maintenon espérait tirer de cet acte d'écriture ?

#### LE PRINCIPE D'ORGANISATION

Si l'on suit la suggestion de Mademoiselle d'Aumale, l'acte de réécriture doit être compris comme une activité pieuse par laquelle Madame de Maintenon se soumettait elle-même à l'autorité du directeur et étendait le champ d'application de son avis bien au-delà des situations pour lesquelles il avait été exprimé. Cependant, il nous semble qu'une stratégie plus complexe ait été le fil directeur des sept petits livres. Pour apprécier cette stratégie, il faut brièvement se tourner vers les fragments dont Godet des Marais n'a pas été l'auteur mais qui devraient plutôt être attribués à François de Salignac de la Mothe-Fénelon (1651-1715). Dans les petits livres, nous pouvons identifier dix fragments de la main de Madame de Maintenon qui peuvent indubitablement être attribués à Fénelon<sup>7</sup>. Ces fragments occupent soixante-quinze feuillets et Jean Orcibal a utilisé neuf d'entre eux dans son édition de la correspondance de Fénelon. En plus de ces fragments, on trouve des extraits plus brefs de textes ou de lettres de Fénelon<sup>8</sup>. Il est difficile d'identifier le nombre exact de ces extraits : une main postérieure a distingué cinq phrases différentes, mais ceci semble résulter de la division incorrecte de ce qui a pu être une,

<sup>7</sup> BmV Ms. P 36, 92v-94v ; BmV Ms. P 37, 67v-72v, 76v-89 et 89v-91 ; BmV Ms. P 38, 61-68, 68v-70v, 71-74, 77-80 et 80-87v ; BmV Ms. P 98, 25-25v. M. Langlois avait déjà attribué ces fragments à Fénelon, ainsi que celle de l'*Instruction pour Noël* (BmV Ms. P 42, 1-65v).

<sup>8</sup> BmV Ms. P 39, 63-64v.